



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2593**

**OBJET : Autorisation de signature d'un accord-cadre pour l'achat d'armoires électriques préfabriquées pour les installations d'eau potable et d'assainissement du SMDEA – Période 2023/2027**

**L'an Deux Mille Vingt-trois et le 7 du mois de mars de 18 h 00 à 19 h 30**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, Pierre VIEL.

**EXCUSÉS** : Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

**ABSENTS** : Raymond BERDOU, Christian LOUBET.

<b><u>PROCURATIONS</u></b> : Jean-Pierre BOIX	donne pouvoir à	Jacques ESCANDE
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Thierry PORTET
Alain ROCHET	donne pouvoir à	Christine TEQUI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme BLASQUEZ.

Considérant la consultation engagée par le SMDEA en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et ayant pour objet l'achat d'armoires électriques préfabriquées pour les installations d'eau potable et d'assainissement du SMDEA (Période 2023/2027) ;

Considérant que l'accord-cadre serait conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. Il serait renouvelable 3 fois ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 15 décembre 2022. Cinq entreprises ont fait parvenir une offre régulière.

Les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés établis dans le cahier des charges.

Au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 mars 2023, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse de la société SETEI.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

La conclusion d'un tel accord-cadre

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'achat d'armoires électriques préfabriquées pour les installations d'eau potable et d'assainissement du SMDEA.  
– Période 2023/2027 avec la société SETEI ainsi que tous les documents leur afférant.

**La Présidente du SMDEA,**

**Christine TÉQUI**

